

Que penser du redoublement ?

Lycée Stéphane Liégeois - Brochon

samedi 28 novembre 2009

Thierry TRONCIN - IUFM de Bourgogne

Ce mot atypique, nous devrions parler de doublement, tout en recouvrant des réalités très variées au regard de l'âge des élèves concernés et de la singularité de leur parcours, rend compte d'une décision administrative qui survit avec vigueur aux profonds changements et aux turbulences qui agitent notre système éducatif. Cependant, les redoublements sont à notre École ce que les antidépresseurs sont à la médecine de notre pays : efficacité mise en doute, accoutumance problématique qui ne résout pas le problème de fond, spécificité française dans le paysage mondial des systèmes de santé comparables. Le traitement de cette question complexe appelle sans nul doute de la nuance, de la distance et du discernement. Il invite à réinterroger notre organisation scolaire dans ses fondements les plus résistants parmi lesquels le découpage annuel des programmes d'enseignement, les pratiques pédagogiques pour l'heure si peu différenciées ou les aides apportées en cours d'apprentissage trop peu fréquentes. Face aux difficultés d'apprentissage que rencontrent certains élèves, le redoublement constitue la réponse institutionnelle la plus visible, la plus rapide et la plus « facile » à mettre en œuvre, tout étant la plus ancrée dans notre histoire pédagogique au point de constituer une de ces évidences socialement partagées dont la critique reste potentiellement subversive.

La difficulté avérée d'envisager, de construire et de mettre en œuvre des voies alternatives au redoublement ne renforce ni la légitimité pédagogique, ni l'efficacité de cette décision non neutre et non marginale. Ce « fait scolaire » oppose de manière récurrente et parfois virulente les chercheurs et les enseignants. Les premiers rappellent des données objectivées par des protocoles expérimentaux, données qui font consensus dans la communauté scientifique : en moyenne les redoublements n'apportent pas les bénéfices escomptés et masquent dangereusement la difficulté du système d'enseignement à apporter des réponses efficaces aux difficultés d'apprentissage rencontrées par une proportion non négligeable d'élèves. Les seconds fondent leurs opinions sur le fait que parfois les redoublants progressent, ce qui est vrai, et que, en cas de passage « automatique », la situation serait plus dégradée. Rappelons succinctement quelques données incontestables : i) pas un seul pays comparable à la France dans le monde n'est aussi attaché à cette pratique ; ii) malgré une baisse significative au cours des vingt dernières années et une quasi stabilité depuis peu, les retards scolaires ne sont pas marginaux : un élève sur cinq à l'entrée de la classe de sixième, près d'un tiers à la fin de la scolarité obligatoire, plus de quatre élèves sur dix en classe

de terminale de lycée général et technologique ; iii) cette décision véhicule des injustices car des variables autres que les performances scolaires stricto sensu interfèrent, parmi lesquelles le milieu social, le contexte d'enseignement ou les prérogatives ministérielles ; iv) les effets psychosociaux de cette mesure ne sont pas négligeables car elle affecte l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité, ainsi que son cercle familial ; v) le coût des redoublements inhérents à la scolarité obligatoire représente près de cinq pour cent du budget alloué : d'autres actions pédagogiques, dont l'efficacité a été mise en exergue, pourraient être initiées et développées ; vi) en moyenne, « toutes choses égales par ailleurs », les élèves faibles promus en classe supérieure progressent plus que les élèves faibles qui refont une année à l'identique, et ce quel que soit le mode d'accompagnement proposé.

La seule question de la maîtrise des recours au redoublement apparaît stérile, peu vertueuse, et n'engage pas un processus de changement des pratiques professionnelles. Dès lors que les programmes d'enseignement ne constitueront plus une fin en soi mais qu'ils seront seulement entendus comme les garants d'une structuration et d'une cohérence des savoirs à enseigner tout en autorisant des stratégies d'enseignement variées et différenciées, les redoublements perdront significativement de leur substance et de leur légitimité. Ils deviendront réellement marginaux pour ne répondre qu'à des situations d'exception. Le repérage précoce et collégial des difficultés d'apprentissage est incontournable dans la perspective d'un diagnostic constructif. Mais il n'est pas suffisant, il doit s'accompagner d'un travail de compréhension sur la nature et l'intensité de ces dites difficultés afin de concevoir des remédiations adaptées, intensives, non stigmatisantes, proposées en cours d'apprentissage et/ ou dans le cadre de l'aide individualisée. Cet effort de compréhension, certes coûteux en temps et en énergie, nous incite à progressivement évoluer d'une prise en charge des élèves dits en difficulté vers la réelle prise en charge de leurs difficultés. Dans cette perspective, le redoublement n'apparaît pas la solution la plus pertinente, la plus constructive et la plus responsable. S'il est en quelque sorte une mauvaise solution à un réel problème, sa légitimité pédagogique ne peut être mise en avant et il constitue au mieux une réponse par défaut. Pour autant, il ne suffit pas d'en limiter le recours ou de le proscrire pour être de facto plus efficace dans les réponses à apporter aux difficultés d'apprentissage de certains élèves. La question persistante est attachée aux conditions et aux pratiques scolaires à favoriser collectivement et individuellement afin d'augmenter le vouloir et le pouvoir apprendre chez les élèves qui ne tirent pas autant bénéfice que les autres des enseignements auxquels ils sont exposés.

Éléments de bibliographie

CARRÉ, Françoise. Condamné ou autorisé à redoubler au lycée ? St Apollinaire : Forelle, 2003, 141 p.

CRAHAY, Marcel. Peut-on conclure à propos des effets du redoublement ? Revue Française de Pédagogie, 2004, n° 148, p. 11-23.

CRDP de l'académie de Versailles. La question du redoublement. Comment faire avec la difficulté scolaire ? Collection « Des enseignants et des chercheurs », 2008, 134 p.

CORNEC, Anne-Hélène. Redoubler ou passer. Y a-t-il des redoublements réussis ? Paris : Nathan, 2006, 64 p.

DRAELANTS, Hugues. Le redoublement est moins un problème qu'une solution. Comprendre l'attachement social au redoublement en Belgique francophone. Les Cahiers de Recherche en Éducation et Formation, 2006, n° 52.

Ministère de l'Éducation nationale. Le redoublement permet-il de résoudre les difficultés rencontrées au cours de la scolarité obligatoire ? Avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCéé), décembre 2004, n° 14, 4 p.

PAUL, Jean-Jacques, TRONCIN, Thierry. Les apports de la recherche sur l'impact des stratégies de traitement des difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire. Dijon : IREDU, 2004, 43 p., Rapport réalisé pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'école.